ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
SDIS RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

Préavis PR26.03CD

Budget 2027

Rapport de la Commission de gestion

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal,

La commission de gestion, composée de Messieurs Patric MARTIN, Olivier PONCET, Lionel TISSIÈRES et Yves GUILLOUD, s'est réunie le mercredi 2 septembre 2026 à la caserne d'Yverdon-les-Bains, en présence de Messieurs Christian WEILER, Président du Comité de direction, Eric Kemmling, Vice-président du Comité de direction, et du Major instructeur Éric STAUFFER, Commandant du SDIS Régional du Nord vaudois, pour présentation, discussion et obtention des éventuelles informations nécessaires à la compréhension du préavis PR26.04CD concernant budget 2027 de l'association.

Observations
Le budget 2027 présente une augmentation des charges, de CHF 80'600.-- (+1.87%), ainsi que des recettes, pour un montant de CHF 22'900.-- (+1.7%). Il en résulte donc une augmentation du coût net à charge la région de CHF 55'200.--. Ce qui représente une augmentation d'environ CHF 1.--/habitant.

Après avoir passé en revue les documents, la commission de gestion souhaite mettre les points suivants en évidence :

301 010 : Soldes

La diminution de ce poste est essentiellement liée aux deux points suivants :

- La non budgétisation des soldes liées à la tenue de la revue quinquennale qui se tiendra en septembre 2026 et que l'on ne devrait pas retrouver avant 2031,
- Une diminution des soldes pour intervention déterminées sur la base des statistiques des dernières années.

301 030 : Formations

L'augmentation des coûts de formation provient uniquement du changement de méthode d'élaboration du budget. Jusqu'en 2026, les journées de cours cantonaux étaient budgétisées, en charge, à raison de CHF 20.--/jour, soit la différence entre le montant soldé aux participants, CHF 260.--/jour, et le montant remboursé par l'ECA, CHF 240.--/jour. Dès 2027 les frais de formations seront comptabilisés en charge dans le compte 301 030 Formations et la participation de l'ECA sera comptabilisées en recette dans le compte 463 400 Subvention sécurité publique ECA.

311 110 : Achats de véhicules

L'engagement prévu de personnel civil pour le service de la police du feu nécessite l'acquisition d'un petit véhicule non marqué. Le montant nécessaire, CHF 12'000.--, à l'acquisition de ce véhicule sera entièrement compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve ad hoc.

361 200 : Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains

L'augmentation de la participation s'explique par trois éléments :

1. L'augmentation annuelle des salaires selon la politique RH de la ville d'Yverdon-les-Bains,
2. L'augmentation du taux de travail de l'employée administratives de 50 à 55% pour le SDIS,
3. La création d'un nouveau poste administratif sapeur-pompier permanent dédié à la formation.

Si les deux premiers points n'amènent pas de commentaire particulier, la création d'un nouveau poste se justifie par une volonté de séparer les tâches administratives de celles liées à la formation. La forte évolution des tâches liées à la formation, y compris celle des jeunes sapeusr-pompiers, ne permettant pas au chef de la formation se consacrer au développement et à la mise en place de la politique adhoc, il est envisagé de s'adjoindre les services d'une personne supplémentaire à 60%.

447 200 : Locations pour utilisation des biens-fonds PA

La recherche de locataire pour l'appartement de la caserne en 2026 s'étant avérée infructueuse il a été renoncé à le louer dans son ensemble. Des chambres ont cependant été louées par CSU-nvb pour leur personnel devant se reposer en fin de rotation avant de rentrer chez eux.

Conclusion

La Commission de gestion remercie les représentants de l'exécutif ainsi que le Commandant du SDIS Régional du Nord-vaudois pour leur disponibilité, les échanges ainsi que les explications fournies.

Le budget 2027 est présenté de manière claire, détaillée et transparente.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis qui décide :

Article 1 : Le budget 2027 de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est adopté tel que présenté dans le préavis PR26.03CD.

	Mouvement financier
Charges	CHF 4'382'700.00
Recettes	CHF 1'372'100.00
Contribution spéciale Yverdon	CHF 306'000.00
Résultat (à financer selon clé de répartition)	**CHF 2'704'600.00**

Pour la Commission de gestion :

Patric MARTIN
Belmont-sur-Yverdon

Olivier PONCET
Champvent

Lionel TISSIÈRES
Fontaines-sur-Grandson

Yves GUILLOUD, rapporteur
Champagne